

[lamanchelibre.fr](https://www.lamanchelibre.fr)

Barfleur. Ecole en péril : une cagnotte ouverte

Marc-Antoine Leroy

2-3 minutes

Le 14 janvier, la congrégation des Sœurs de Sainte Marie-Madeleine Postel qui gère l'école Sainte Marie-Madeleine de Barfleur devait se réunir pour décider ou non de sa fermeture à l'issue de l'année scolaire. L'école Sainte Marie-Madeleine est une école privée sous contrat avec l'Etat. Celle-ci a été créée il y a 252 ans à Barfleur par Julie Postel.

Manque de trésorerie

Pour un fonctionnement adéquat, l'école a besoin de 50 000€ supplémentaires par an. *"Les effectifs se réduisent d'année en année. Auparavant, nous avions plus d'enfants provenant des communes qui versaient le forfait communal"*, explique Laura Boyère, présidente de l'Apel de Barfleur (association des parents de l'enseignement libre). Ce forfait correspond à la participation financière d'une commune aux frais de fonctionnement d'une école située dans une autre commune, lorsque des enfants y sont scolarisés. Ce versement est obligatoire dans certains cas et est versé à la commune d'accueil. Seulement, si la commune dispose d'un service complet d'école publique, elle n'a aucune obligation à régler le forfait communal à l'école privée qui est hors de son territoire. L'Apel vise ainsi sept mairies qui ne participent pas aux frais de scolarité : Montfarville, Quettehou, Réville, Sainte-Geneviève, Saint-Vaast, Saint-Pierre-Eglise et Theurtéville. Pour Yves Asseline, maire de Réville, *"on applique la loi. Nous offrons un service complet et gratuit qui remplit toutes les conditions. Nous ne sommes pas obligés de payer pour des parents qui ont fait le choix de mettre leur enfant dans une école extérieure. Le privé, c'est le choix des parents, à eux d'assumer."* Une cagnotte Leetchi a été créée dans l'objectif de collecter 100 000€ afin de subvenir au fonctionnement de l'école durant les deux prochaines années. Près de 60 000€ ont déjà été collectés entre dons (9 000€) et mécénat (47 000€).